Le courrier de la Lesse

Le Contrat Rivière de la Lesse ASBL
: Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort : 084 / 22 26 65
: info@crlesse.be : www.crlesse.be : www.facebook.com/crlesse

N°155
Décembre
2022

Actions résolues !

Action 20Le0017: *« Installer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent ».*

Le mardi 15 novembre, la Ville de Rochefort et le Contrat Rivière Lesse ont placé 15 nichoirs à cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) sous plusieurs ponts de la commune (nichoirs acquis grâce à un subside "BiodiverCité"). Le cincle plongeur n'est actuellement pas menacé et est même relativement commun sur les cours d'eau rapides et peu profonds au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Cependant, au même titre qu'une grande majorité des espèces d'oiseaux sur le territoire européen, ses populations sont directement impactées par la perte et la dégradation de leur habitat... Le « merle d'eau » est également un bon bio-indicateur d'une faune aquatique intacte et de rivières relativement propres.

Premier bilan de la campagne d'arrachage des boutures de renouée

Suite aux crues de juillet 2021, la Wallonie avec l'aide des Contrats de Rivière, organise une campagne d'inventaire et d'arrachage des boutures de renouées asiatiques (*Fallopia japonica, F. sachalinensis et F. x bohemica*) dans les bassins versants les plus touchés lors des inondations, à savoir l'Amblève, la Lesse, l'Ourthe et la Vesdre.

Ces crues ont contribué à la dispersion des populations de renouées déjà présentes le long des cours d'eau. Le but est d'éliminer les jeunes boutures de moins de deux ans, pour lesquelles l'arrachage manuel est très efficace. La première partie de l'opération a eu lieu de juillet à octobre 2022 : premièrement un inventaire des cours d'eau a été fait là où des massifs de renouée ont déjà été répertoriés par le passé. Ensuite l'opération d'arrachage proprement dite a eu lieu avec l'entreprise Bois&Travaux basée à Aye. Au final sur le sous-bassin de la Lesse, **121km de cours d'eau** ont été **parcourus** et ce sont **574 sites** qui ont été **répertoriés**. Sur ceux-ci, plus de **5.700 boutures de renouée** ont été **enlevées** pour un **total de 2,24 tonnes**.

Les zones les plus touchées sur le sous-bassin de la Lesse sont : la Lomme entre Grupont jusque Eprave et la Wamme depuis l'amont de Bande jusqu'à Hargimont sur le territoire des communes de Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort. Le travail n'est cependant pas terminé: dès avril 2023 tous les sites seront de nouveau parcourus pour vérifier si l'arrachage a été efficace et si aucune repousse n'est repérée.

le CR lesse anime !

Ces 21 et 24 novembre, les élèves de 3ème primaire de l'Institut Notre-Dame de Beauraing ont appris l'importance du tri des déchets en participant à notre nouvelle animation « Ici Commence La Mer ». Ils ont pu découvrir la durée de vie de certains déchets et comment faire pour réduire nos quantité d'ordures dans la vie de tous les jours. Un grand merci pour leur intérêt, leur participation et aussi un grand merci à leurs enseignantes!

Saviez-vous que ?

Christian Dewey et ses collègues de l'université de Stanford ont découvert la capacité de filtration des barrages de castors par hasard, alors qu'ils avaient pour mission de suivre les changements saisonniers de l'hydrologie sur l'East River dans le comté de Gunnison (Colorado). "Un castor a décidé de construire un barrage sur notre site d'étude", a déclaré Dewey dans un communiqué.

Les chercheurs ont alors examiné les données sur les niveaux d'eau recueillies toutes les heures par des capteurs installés dans la rivière et dans toute la zone riveraine. Ils ont aussi prélevé des échantillons d'eau, notamment sous la surface du sol afin de surveiller les niveaux de nutriments et de contaminants.

Les barrages des castors font monter le niveau des rivières en amont, ce qui permet à l'eau d'être détournée vers les sols environnants et les cours d'eau secondaires du bassin. "Ces zones agissent comme des filtres, éliminant les nutriments et les polluants en excès avant que l'eau ne réintègre le canal principal en aval."

Les barrages s'avèrent aussi très efficaces pour réguler la quantité de nitrates en milieu aquatique. Cette forme oxydée de l'azote provoque la prolifération d'algues qui vont consommer tout l'oxygène présent dans l'eau, ce qui engendre la mort de nombreux poissons. Le sujet est au cœur de l'actualité puisque les épisodes de forte chaleur réduisent la quantité d'eau des rivières et autres cours d'eau, augmentant ainsi la concentration des polluants comme les nitrates. Il faut alors attendre de grandes averses ou la fonte des neiges saisonnières pour que la qualité de l'eau soit rétablie.

Christian Dewey et ses confrères ont toutefois constaté que les digues des castors accéléraient considérablement ce processus. Elles ont poussé plus d'eau et de nitrates dans le sol environnant que ne l'ont fait les deux extrêmes saisonniers, ce qui entraîne une élimination beaucoup plus importante des nitrates. Cette dynamique est potentiellement propre aux conditions particulières de l'ouest des États-Unis, mettent en garde les scientifiques. Mais elle constitue une nouvelle encourageante dans la lutte contre le changement climatique. Et pour cause, les dérèglements qu'il engendre favorisent l'extension des populations de castors, ces techniciens hydrauliques dont les digues ont mille et une vertus.

Plus d'infos & source sur : https://www.rtbf.be/article/comment-les-castors-font-barrage-au-changement-climatique-11101919

Contrat de rivière Lesse ASBL —N° d'entreprise : 0894.160.351—N° de compte ING : BE36.3630.1997.6481—RPM : Dinant
Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.
Si vous ne souhaitez plus recevoir le Courrier de la Lesse, signalez-le-nous par mail à info@crlesse.be ou en nous téléphonant au 084/222.665.